



# FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## 1. Identification

<b>Identificateur de produit</b>	<b>HDH 80W90, 85W140</b>
<b>Autres moyens d'identification</b>	Pas disponible.
<b>Usage recommandé</b>	Lubrifiant
<b>Restrictions d'utilisation</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur</b>	
<b>Fabricant</b>	
<b>Nom de la société</b>	Irving Blending & Packaging
<b>Adresse</b>	555 Courtenay Bay Causeway Saint John NB E2L 4E6 Canada
<b>Téléphone</b>	1.800.574.5823
<b>Courriel</b>	Pas disponible.
<b>Numéro de téléphone d'urgence</b>	1.800.424.9300 (CHEMTREC)
<b>Fournisseur</b>	Voir ci-dessus

## 2. Identification des dangers

<b>Dangers physiques</b>	Non classé.
<b>Dangers pour la santé</b>	Non classé.
<b>Dangers environnementaux</b>	Non classé.
<b>Risques défini pour SIMDUT 2015</b>	Non classé
<b>Éléments d'étiquetage</b>	
<b>Symbole de danger</b>	Aucune.
<b>Mention d'avertissement</b>	Aucune.
<b>Mention de danger</b>	Le mélange ne satisfait pas les critères de classification.
<b>Conseil de prudence</b>	
<b>Prévention</b>	Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.
<b>Intervention</b>	Se laver les mains après utilisation.
<b>Stockage</b>	Conserver à l'écart de matières incompatibles.
<b>Élimination</b>	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
<b>SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)</b>	Aucuns connus.
<b>Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)</b>	Aucun(e) connu(e).
<b>Renseignements supplémentaires</b>	Sans objet.

## 3. Composition/information sur les ingrédients

### Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
9-Octadécen-1-amine,-		112-90-3	0.1-1*
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités		64742-54-7	1-5*

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités		64742-55-8	1-5*
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique		64742-70-7	80-100*

**Remarques sur la composition** GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.  
\*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

#### 4. Premiers soins

<b>Inhalation</b>	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
<b>Peau</b>	Rincer à grande eau froide. Laver à l'eau et au savon. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Yeux</b>	Rincer à grande eau froide. Enlever les verres de contact, le cas échéant, et continuer à rincer. Obtenir de l'attention médicale si l'irritation persiste.
<b>Ingestion</b>	Rincer la bouche à grande eau, puis boire un ou deux verres d'eau. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.
<b>Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.
<b>Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire</b>	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes.
<b>Informations générales</b>	Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

#### 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

<b>Moyens d'extinction appropriés</b>	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
<b>Méthodes d'extinction inappropriées</b>	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
<b>Risques spécifiques provenant des produits chimiques</b>	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
<b>Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers</b>	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
<b>Lutte contre l'incendie / instructions</b>	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
<b>Méthodes particulières d'intervention</b>	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
<b>Risques d'incendie généraux</b>	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
<b>Produits dangereux résultant de la combustion</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de soufre. Oxydes de phosphore.

#### 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

<b>Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence</b>	Tenir à l'écart le personnel non requis. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher ni marcher dans le produit renversé. Éviter l'inhalation des vapeurs et des brouillards. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
<b>Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage</b>	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque.  Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.  Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.  Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

## 7. Manutention et stockage

**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Veiller à une ventilation adéquate. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

**Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités**

Conserver le récipient bien fermé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS).

## 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

**Limites d'exposition**

**Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	1 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)**

Composants	Type	Valeur	Forme
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)**

Composants	Type	Valeur	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	15 minutes	10 mg/m3	
	8 heures	5 mg/m3	

**ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	PEL	5 mg/m3	Brouillard.

**ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	MPT	5 mg/m3	Fraction inhalable.

**États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).**

Composants	Type	Valeur	Forme
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	LECT	10 mg/m3	Brouillard.
	MPT	5 mg/m3	Brouillard.

**Valeurs biologiques limites** Aucune limite d'exposition biologique observée pour les ingrédients.

## Directives au sujet de l'exposition

### ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Peut être absorbé par la peau.

#### Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

##### Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

##### Protection de la peau

###### Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

###### Autre

Porter un vêtement de protection approprié.

##### Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

##### Dangers thermiques

Sans objet.

#### Considérations d'hygiène générale

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

---

## 9. Propriétés physiques et chimiques

---

Aspect	Liquide
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Brun
Odeur	Piquant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	-33 °C (-27.4 °F) (HDH 80W90)
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	170.0 - 176.0 °C (338.0 - 348.8 °F) Pensky-Martens coupelle fermée
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible.
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	0.8935 - 0.9054 @ 15°C
Solubilité	Négligiable
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	14.7 - 26.7 cSt @ 100°C

## 10. Stabilité et réactivité

<b>Réactivité</b>	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
<b>Risque de réactions dangereuses</b>	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Stabilité chimique</b>	La substance est stable dans des conditions normales.
<b>Conditions à éviter</b>	Éviter les températures supérieures au point d'éclair. Tenir à l'écart de la chaleur extrême
<b>Matériaux incompatibles</b>	Acides. Substances caustiques.
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes d'azote. Oxydes de phosphore. Oxydes de soufre.

## 11. Données toxicologiques

### Renseignements sur les voies d'exposition probables

<b>Ingestion</b>	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
<b>Inhalation</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.
<b>Peau</b>	On ne s'attend à aucun effet néfaste en cas de contact avec la peau.
<b>Yeux</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.

**Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.

### Renseignements sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
9-Octadécen-1-amine,- (CAS 112-90-3)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA > 3.9 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA
Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA > 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.3 mg/L, 4 heures, ECHA > 5.2 mg/L, 4 heures, ECHA

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA > 2000 mg/kg, ECHA
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)		
<b>Aiguë</b>		
<i>Cutané</i> DL50	Lapin	> 5000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i> CL50	Rat	> 5.5 mg/L, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i> DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
<b>Corrosion cutanée/irritation cutanée</b>	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
<b>Minutes d'exposition</b>	Pas disponible.	
<b>Indice d'érythème</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème</b>	Pas disponible.	
<b>Lésions oculaires graves/irritation oculaire</b>	Le contact direct avec les yeux peut causer une irritation temporaire.	
<b>Valeur de l'opacité de la cornée</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur de la lésion de l'iris</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur des rougeurs de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Valeur d'un œdème de la conjonctive</b>	Pas disponible.	
<b>Jours de récupération</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation respiratoire ou cutanée</b>		
<b>Sensibilisation respiratoire</b>	Pas disponible.	
<b>Sensibilisation cutanée</b>	Pas disponible.	
<b>Mutagenicité</b>	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génotoxique.	
<b>Cancérogénicité</b>	Contient <3 % (p/p) DMSO-extrait Ce produit ne constitue pas un cancérogène par le CIRC, le NTP ou OSHA.	
<b>Carcinogènes selon l'ACGIH</b>		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)	A2	Probablement cancérogène pour l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)	A2	Probablement cancérogène pour l'homme.
<b>Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérogène</b>		
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)		
<b>Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité</b>		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		Probablement cancérogène pour l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)		Probablement cancérogène pour l'homme.
<b>Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène</b>		
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)		Effet cancérogène détecté chez les animaux.
<b>Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité</b>		
Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)		Volume 39, Supplement 7, Volume 71, Volume 122 - 2B Peut-être cancérogène pour l'homme.
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		Volume 33, Supplement 7 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.
<b>Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)</b>		
Non inscrit.		
<b>États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu</b>		
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		Carcinogène connu chez l'homme.
Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)		Carcinogène connu chez l'homme.

<b>Toxicité pour la reproduction</b>	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
<b>Tératogénicité</b>	Pas disponible.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique</b>	Non classé.
<b>Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées</b>	Non classé.
<b>Danger par aspiration</b>	Pas disponible.
<b>Effets chroniques</b>	Toute inhalation prolongée peut être nocive.

## 12. Données écologiques

**Écotoxicité** Voir ci-dessous

### Données écotoxicologiques

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)		
Crustacés	CE50 Daphnia	1000 mg/L, 48 heures
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)		
Crustacés	CE50 Daphnia	1000 mg/L, 48 heures

**Persistence et dégradation** Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

**Potentiel de bioaccumulation** Aucune donnée disponible.

**Mobilité dans le sol** Aucune donnée disponible.

**Mobilité générale** Pas disponible.

**Autres effets nocifs** On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

## 13. Données sur l'élimination

**Instructions pour l'élimination** Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**Règlements locaux d'élimination** Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

**Code des déchets dangereux** Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.

**Déchets des résidus / produits non utilisés** Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).

**Emballages contaminés** Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

## 14. Informations relatives au transport

**Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:** Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

### Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

### Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

## 15. Informations sur la réglementation

**Règlements fédéraux canadiens** Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

### Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

### Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

### Gaz à effet de serre

Non inscrit.



## Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

**SIMDUT 2015 exemptions** Sans objet

## Réglementations Fédérales des Etats-Unis

### TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

### CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

### SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Non réglementé.

### Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

## Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

**SARA 302 Substance très dangereuse** Non

**SARA 311/312 Produit chimique dangereux** Non

**SARA 313 (déclaration au TRI)**  
Non réglementé.

## Autres règlements fédéraux

### Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

### Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

## États-Unis - Réglementation des états

### Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.

### États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

### États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

### États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.

### US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

9-Octadecen-1-amine,- (CAS 112-90-3) Inscrit.

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5) Inscrit.

Amines de tert-alkyles en C12-C14 (CAS 68955-53-3) Inscrit.

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8) Inscrit.

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7) Inscrit.

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7) Inscrit.

### États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole),hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

## États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

## États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

## États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Distillats paraffiniques légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-55-8)

Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-54-7)

Huiles de paraffine lourdes (pétrole), déparaffinage catalytique (CAS 64742-70-7)

## États-Unis - Proposition 65 de la Californie



**AVERTISSEMENT:** Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Acrylate d'éthyle, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer. Pour de plus amples informations, prière de consulter [www.P65Warnings.ca.gov](http://www.P65Warnings.ca.gov).

## Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérigène

Acrylate d'éthyle (CAS 140-88-5)

Inscrit : Juillet 1, 1989

## Inventaires

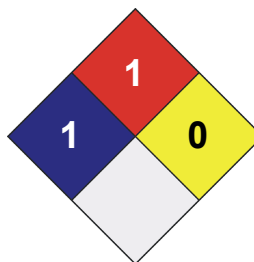
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

\*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

## 16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	1
Danger physique	0
Protection individuelle	X



## Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche de données de sécurité ont été écrits par Dell Tech Laboratories Ltd. ([www.delltech.com](http://www.delltech.com)) selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication	09-Juin-2020
Version n°	01
Date en vigueur	09-Juin-2020
Préparée par	Dell Tech Laboratories Ltd. Téléphone: (519) 858-5021
Autres informations	Pas disponible.
Autres informations	Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.